

Master HVC1 1

Politiques culturelles en France et en Europe de 1945 à nos jours

Programme et organisation des séances

Lundi 11 septembre_ Présentation générale, définitions, enjeux (1h30)
Lundi 18 septembre_ Des années Malraux à Jack Lang (1H30)
Lundi 25 septembre_ Une histoire des festivals (1H30) + 3h d'atelier
Lundi 2 octobre : Les politiques culturelles en Europe (1H30) +3h d'atelier

Consignes

Vous êtes employé au service culturel d'une municipalité ou de la DRAC Hauts-de-France et vous devez présenter votre projet à une conseil délibératif. Ce projet fera ensuite l'objet d'un vote d'adoption ou de rejet.

- * Votre exposé : 20 min pour convaincre de la viabilité, de l'intérêt ou non du dit projet
- * Questions du conseil : 10 min
- * Équipe : 3 personnes
- * Outil : diaporama. Vous pouvez mobiliser tous les médias, créer une affiche. Il faut que vous nous plongiez dans une situation professionnelle. Soyez créatif.

Votre présentation

- Objectifs et intérêt pour les populations, l'économie, les publics visés etc.
- Étude de terrain non fictive : vous appuyer sur des données réelles (démographies, économies, équipements existant, projets en cours ou avortés, dynamiques territoriales, autres exemples ou inspirations dans d'autres espaces...).
- Il faut absolument que votre présentation soit la plus réaliste possible, fondée sur des éléments à la fois théoriques et pratiques.

Dossiers à constituer et projets à exposer/plaider devant le Conseil :

- Développer des « Olympiades culturelles » entre Arras, Lille et valenciennes
[Politiques culturelles et échelles territoriales]
- Doit-on financer et développer une action culturelle de type numérique à Douai ? si oui, laquelle ?
[Politiques culturelles et numériques : défis et limites]

- Peut-on créer un lieu éphémère de culture(s) dans un ancien bâtiment jusqu'alors occupé par une entreprise informatique dans la ville de Wimereux ?

[Politiques culturelles et développement durable : comment concilier la démocratisation des pratiques culturelles et la raison écologique ?]

- Les artistes (danse, musique et théâtre) de la région Hauts-de-France rencontrent beaucoup de difficultés pour relancer leur activité et en vivre depuis la crise sanitaire COVID. Que propose la DRAC HDF pour l'année 2024-2025 pour soutenir les industries créatives et ses acteurs ?

[Politiques culturelles et industries créatives : quels enjeux après le covid ?]

- Comment développer et promouvoir les industries créatives dans les espaces ruraux entre Lille et Valenciennes ?

[Politiques culturelles et industries créatives : promouvoir l'équité territoriale]

- Innover dans l'action culturelle d'Anzin : nouvelles propositions

[Réinventer les politiques culturelles aujourd'hui : le cas des Hauts-de-France et du patrimoine minier]

- Développer un nouveau festival populaire à destination d'un public large dans la ville de votre choix (Hauts de France)

[Le cas d'un festival dans les Hauts-de-France : étude de cas d'une action culturelle au service du territoire]

Critères d'évaluation

- Oral, expression et présentation (forme) : .../3
- Éléments mobilisés pour contextualiser votre propos et le rendre le plus documenté possible :.../6
- Analyse de la situation locale/régionale (question de l'insertion de votre proposition dans le territoire) :...../6
- Dossier rendu : bibliographie+ 1 page de synthèse du projet :...../5

Documents à rendre le jour de la présentation (5 pages maximum) : à présenter comme la synthèse de votre travail si celui-ci passe au CA.

- Bibliographie
- Sources (par ex. si vous consultez les rapports d'activité d'une collectivité ou de la DRAC, merci de faire une rubrique sources)
- Un tableau ou un document qui synthétise les points b) c) d) des critères d'évaluations (pas plus de 3 pages).

« Culture »

1) source : CNTRL

P. ext. [Le compl. désigne un domaine d'activité intellectuelle, artistique, etc.] **Pratique, perfectionnement de certains modes de connaissance ou d'expression.**

B.- P. méton. Bien moral, progrès intellectuel, savoir à la possession desquels peuvent accéder les individus et les sociétés grâce à l'éducation, aux divers organes de diffusion des idées, des œuvres, etc.

1. *Absol.* Ensemble de connaissances et de valeurs abstraites qui, par une acquisition généralement méthodique, éclaire l'homme sur lui-même et sur le monde, enrichit son esprit et lui permet de progresser :

2. [Construit avec un adj. ou un compl. d'obj. dir.] **Qualité, compétence que la possession d'un savoir étendu et fécondé par l'expérience donne à une personne ou à une société dans un domaine de connaissances particulier, à une époque ou dans un lieu déterminé.**

a) [L'adj. ou le compl. d'obj. dir. désigne un/des domaine(s) de connaissances ou un degré quantitatif, qualitatif] *Le sens fin du ridicule ne suffit pourtant pas à remplacer la culture artistique, morale, religieuse, scientifique, les voyages, les idées, et tout le bagage d'une forte éducation spirituelle* (Amiel, *Journal*, 1866, p. 130):

SYNT. *Culture livresque, musicale; culture marxiste, socialiste, culture élémentaire, encyclopédique, étendue; grande, profonde; solide culture; degré, niveau, vernis de culture.*

♦ **Culture générale.** Ensemble des connaissances de base dans les domaines intellectuels considérés comme importants par la société en place, qui précède la spécialisation et correspond à un niveau d'instruction secondaire. *On peut être illettré (...) et posséder un don particulier qu'aucune culture générale ne remplace* (Proust, *J. filles en fleurs*, 1918, p. 433). *Je ne veux point les dernières découvertes; cela ne cultive point; cela n'est pas mûr pour la méditation humaine. La culture générale refuse les primeurs et les nouveautés* (Alain, *Propos*, 1921, p. 221).

b) [L'adj. ou le compl. d'obj. dir. désigne un peuple ou une classe soc.] **Culture nationale, populaire.** *Mettre ici au courant de l'ensemble de la culture allemande* (J.-J. Ampère, *Corresp.*, 1826, p. 407). *L'opposition du XIX^e siècle entre culture ouvrière et culture bourgeoise semble (...) s'estomper* (Dumazedier, Ripert, *Loisir et cult.*, 1966, p. 302):

11. Chacun apportait des richesses immenses, dont lui-même jusque-là n'avait pas pris conscience : le *trésor moral* de son peuple; Olivier, la vaste **culture** et le génie psychologique de la France; Christophe, la musique intérieure de l'Allemagne et son intuition de la nature. Rolland, *Jean-Christophe*, Dans la maison, 1909, p. 944.

– **SOCIOL.** **Culture de masse.** „*Sous le nom de « culture de masse », on a ainsi décrit un ensemble de mythes, de notions, d'images, de modèles culturels assez rudimentaires qui sont répandus par tous ces organes et moyens de diffusion (la télévision, la radio, le cinéma, les magazines, la publicité). Cette culture de masse, que l'on a accusée de servir la société de consommation, de répandre le conformisme, (...) ou que l'on a inversement créditée d'une élévation dans les habitudes de vie et de pensée de la classe populaire, se développerait en dehors des circuits traditionnels de l'éducation scolaire ou universitaire*” (*Sociol.* 1970, p. 71).

c) [Avec déterminant référant à une époque ou à un peuple, le syntagme évoquant le patrimoine de connaissances et de valeurs (tirées des œuvres littér., philos., artistiques) propre à une ou plusieurs nations à un moment donné de leur histoire] **Culture classique, moderne.** *Soldat qui dans le défaut de nos professeurs maintenez, défendez la culture. Français héritier de la culture antique et de la même culture française* (Péguy, V.-M., *Comte Hugo*, 1910, p. 833). *L'homme européen devait se libérer de la culture gréco-latine pour pouvoir comprendre la psychologie des primitifs* (*Hist. sc.*, 1957, p. 1460).

Rem. À la faveur d'une ressemblance formelle, *culture* est parfois utilisé (mis entre guillemets ou glosé) pour le mot allemand *Kultur* qui désigne « un mode-système de vie », une « civilisation » (cf. Malraux, *Voix sil.*, 1951, p. 617 : *Pourquoi la théorie allemande des « cultures » (au sens de civilisations tenues pour des organismes autonomes et mortels) (...) a-t-elle rencontré une si grande fortune?*). Les écrivains soucieux de l'usage classique distinguent ces concepts et évitent de confondre les termes qui les dénomment (cf. Guéhenno, *Journal « Révol. »*, 1938, p. 165 : *Comment n'aurions-nous pas cru sauver par nos éclats de voix la culture et la civilisation, puisque d'autres éclats de voix (...) les mettaient effectivement en péril?*). À l'inverse, qq. aut., plus ou moins

pénétrés par la philos. allemande ou sensibles aux traits que les 2 notions possèdent en commun, traitent ces mots comme des synonymes. (cf. *civilisation* B 2 a rem.) :

12. Demandons-nous d'abord en quoi consiste ce qu'on appelle **culture** ou *civilisation*. On sait que les auteurs russes et allemands ont coutume d'opposer ces deux notions. Pour notre présente étude, nous pouvons les employer comme synonymes. Nous dirons que la **culture** ou la *civilisation*, c'est l'*épanouissement* de la vie proprement humaine, concernant non seulement le *développement matériel* nécessaire et suffisant pour nous permettre de mener une droite vie ici-bas, mais aussi et avant tout le *développement moral*, le développement des activités spéculatives et des activités pratiques (artistiques et éthiques) qui mérite d'être appelé en propre un *développement humain*. Maritain, *Humanisme intégral*, 1936, pp. 105-106.

2) Edgar Morin (sociologue et philosophe), De la culturanalyse à la politique culturelle, Communications, Année 1969, Volume 14, Numéro 14, p. 5-38).

Culture : fausse évidence, mot qui semble un, stable, ferme, alors que c'est le mot piège, creux, somnifère, miné, double, traître. Mot mythe qui prétend porter en lui un grand salut : vérité, sagesse, bien-vivre, liberté, créativité... Mais dira-t-on, ce mot est aussi scientifique. N'y a-t-il pas une anthropologie culturelle? Et, dit-on, une sociologie de la culture? Mieux : n'aurait-on pas, dans un laboratoire, réussi à mesurer le développement culturel? En fait la notion de culture est non moins obscure, incertaine et multiple dans les sciences de l'homme que dans le vocabulaire courant : a) il y a un sens anthropologique où culture s'oppose à nature, et englobe donc tout ce qui ne relève pas du comportement inné. Comme le propre de l'homme est de disposer d'instincts très faiblement programmés, la culture, c'est-à-dire tout ce qui relève de l'organisation, de la structuration, de la programmation sociale, se confond finalement avec tout ce qui est proprement humain. b) une autre définition anthropologique ferait relever de la culture tout ce qui est pourvu de sens — à commencer par le langage. Aussi largement que dans la première définition, la culture recouvre toutes les activités humaines, mais pour écarter leur aspect sémantique et intellectuel. c) il y a un sens ethnographique où le culturel s'opposerait au technologique et regrouperait croyances, rites, normes, valeurs, modèles de comportements (termes hétéroclites tirés de divers vocabulaires et stockés faute de mieux dans le bazar culturel). d) le sens sociologique du mot culture est encore plus résiduel : récupérant les déchets non assimilables par les disciplines économiques, démographiques, sociologiques, etc., il enveloppe le domaine psycho-affectif, la personnalité, la « sensibilité », et leurs adhérences sociales, parfois même il se rétrécit à ce que nous appellerons ici la culture cultivée, c'est-à-dire : e) la conception qui centre la culture sur les humanités classiques et sur le goût littéraire-artistique. Cette conception, à la différence des précédentes, est très fortement valorisée : le cultivé s'oppose éthiquement et élitiquement à l'inculte. Le mot culture oscille entre d'une part, un sens total et un sens résiduel, d'autre part un sens anthropo-socio-ethnographique et un sens éthico-esthétique. De fait, dans la conversation et dans la polémique, l'on passe sans s'en apercevoir, du sens ample, au sens rétréci, du sens neutre au sens valorisé. Ainsi on oppose culture de masse et culture cultivée en omettant d'accommoder le sens du mot culture quand on passe d'un terme à l'autre, ce qui permet par exemple de confronter Sylvie Vartan à Socrate et Fernandel à Paul Valéry, le plus souvent au détriment des premiers. C'est confronter une culture de masse, de nature ethno-sociologique, et une culture cultivée, normative-aristocratisante ; il n'est pas possible de concevoir une politique de la culture si l'on ne se rend pas compte, au départ, que ces deux notions ne sont pas de même niveau.

3) Définition de la culture par l'UNESCO

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.» Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005

III. Définitions

Article 4 – Définitions

Aux fins de la présente Convention, il est entendu que :

1. Diversité culturelle « Diversité culturelle » renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux.
2. Contenu culturel « Contenu culturel » renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles.
3. Expressions culturelles sont les expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel.

6. Politiques et mesures culturelles

« Politiques et mesures culturelles » renvoie aux politiques et mesures relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci.

Source :

http://portal.unesco.org/fr/ev.phpURL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.htm

ART

➔ Sous la dir. de Gisèle Sapiro, *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS ed., 2020.

« La notion de champ, c'est la mise en œuvre du principe fondamental qui pose que le réel social est relationnel, que ce qui existe ce sont les relations non pas au sens de relations sociales comme interactions, mais au sens de structures invisibles, [...] mais en même temps la mise en œuvre de ce principe conduit à construire des objets. Comme l'espace des grandes écoles, comme le champ intellectuel et le champ artistique au temps de Flaubert, comme le champ religieux... » (Lire les sciences sociales 1989-1992, volume 1, pp.326-329, Éditions Belin, 1994).

Becker (Howard S.), *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988. [extr. Recension de Sylvia Girel, Université d'Aix-Marseille, CNRS, LAMES, UMR 7305]

Le monde de l'art est selon Becker « un réseau de coopération au sein duquel les mêmes personnes coopèrent de manière régulière et qui relie donc les participants selon un ordre établi. Un monde de l'art est fait de l'activité même de toutes ces personnes qui coopèrent ». Howard S. Becker engage à comprendre l'art comme « le produit d'une action collective », dont les acteurs partagent « des présupposés communs, les conventions, qui leur permettent de coordonner ces activités efficacement et sans difficultés » (Becker, 1999, p. 99).

Ainsi dans tous les arts, il y a des activités de production, de diffusion, de consommation, de valorisation, qui impliquent une diversité d'acteurs, d'actions et d'interactions. Que l'on prenne le domaine de la danse, de la musique, du théâtre, des arts plastiques, etc., chacun de ces domaines forme « un monde », qu'il est possible de décrire à partir de ces éléments, et dans un même temps chaque monde voit se décliner selon un équilibre différent les éléments constitutifs à l'ensemble des mondes. Par exemple la production d'une œuvre dans le monde du cinéma requiert d'emblée (et de manière inévitable) de nombreux acteurs et une chaîne de coopération complexe dès le processus de création, alors que dans le monde de la littérature la chaîne de coopération peut être très réduite, l'écrivain pouvant à la limite créer une œuvre littéraire seul et avec un minimum de moyens. L'habileté d'Howard S. Becker, en introduisant cette approche, est de dessiner un cadre d'analyse suffisamment stable pour permettre de décrire selon une même logique tous les mondes de l'art et dans un même temps par la souplesse du concept d'être à même de rendre compte de la variabilité d'un monde par rapport à l'autre : « Ainsi le monde n'est pas une unité close » (Becker & Pessin).

Le concept renvoie plus largement à l'idée de réseaux coopératifs, un ensemble d'actions et d'interactions coordonnées qui produisent un ensemble de normes et de conventions et qui génèrent un contexte spécifique ; chaque monde de l'art est ainsi entendu comme une réalité collective et sociale, spécifique par les lieux qui la structurent, les objets qui s'y insèrent, les acteurs qui la façonnent, les conventions et règles qui l'organisent. Au-delà des éléments tangibles (acteurs, lieux, objets), à chaque monde de l'art correspond un ensemble d'activités (de production, de diffusion et de médiation, de réception), de représentations, de manières de faire et de penser que l'on peut décrire et observer, dont on peut montrer la stabilité et les logiques de variabilité.

Cette approche de l'art en termes de monde s'inscrit dans la lignée des travaux des interactionnistes (Berger, Blumer, Luckman, Strauss, etc.) : Yves Winkin précise qu'Howard Becker pose un acte théorique fort, et nous invite à mesurer la différence d'analyse permise par concept de « monde » (comme lieu de circulation) et celui de « champ » comme espace de positions.

Jacques Chevallier, *Le service public*, PUF, "Que sais-je ?", 2010, note de lecture.

1 La notion de service public relève, à première vue, de l'ordre de l'évidence. Dans toute société, on trouve un ensemble d'activités considérées comme étant d'intérêt commun et devant être à ce titre prises en charge par la collectivité : le service public évoque cette sphère des fonctions collectives, nécessaires à l'existence même du social. Faisant écho aux thèmes du « Bien commun », de l'« Intérêt général », de l'« Utilité publique », avec lesquels elle forme une configuration idéologique complexe, la notion a donc des racines anciennes et apparaît comme inhérente à l'organisation des sociétés modernes. Néanmoins, cette banalisation n'est qu'apparente. Le vocable de « service public » n'est qu'un des modes possibles de désignation de cette sphère des fonctions collectives : on parlera ailleurs de Public Utilities, de Daseinsvorsorge ou encore de « services d'intérêt général » ; et ces expressions renvoient à chaque fois à des contextes sociopolitiques différents.

2 La notion française de service public comporte ainsi des implications très spécifiques. Le service public a été en effet érigé en France à la hauteur d'un véritable mythe, c'est-à-dire une de ces images fondatrices, polarisant les croyances et condensant les affects, sur lesquelles prend appui l'identité collective. Du mythe, le service public présente en effet tous les aspects essentiels : l'ampleur et la profondeur des résonances qu'il éveille en chacun ; les glissements de significations qu'il autorise ; la force agissante attestée par les effets sociaux et politiques qu'il produit ; la tension entre la représentation et la réalité. Cette dimension mythique interdit toute assimilation avec les notions voisines qu'on peut trouver ailleurs : derrière les mots, c'est toute une conception du statut de l'État – et, par-delà, du lien social – qui est mobilisée ; le service public constitue en France une de ces « questions sensibles », autour desquelles se joue la cohésion de la société.

3 Cette dimension mythique explique que la notion de service public soit aussi difficile à appréhender et à cerner : utilisée dans des champs conceptuels très diversifiés, elle est saturée de significations multiples qui

se superposent, s'entrecroisent, renvoient les unes aux autres, et entre lesquelles le glissement est constant. Le service public, c'est d'abord une entité sociale : il englobe les diverses activités et structures placées sous la dépendance des collectivités publiques ; relevant de la « sphère publique », les services publics présentent un ensemble de singularités qui interdisent toute assimilation aux entreprises privées. Mais le service public est aussi une notion juridique : il entraîne l'application de règles de droit spécifiques et dérogoires au droit commun ; le « régime de service public » condense et résume ce qui fait le particularisme du droit administratif. Enfin, et plus profondément, le service public est un opérateur idéologique : il sculpte le mythe d'un État généreux, bienveillant, uniquement soucieux du bien-être de tous ; le service public est le « principe axiologique » qui est censé commander la gestion publique, la finalité à laquelle sont tenus de se référer gouvernants et fonctionnaires, la norme dont dépend la légitimité de leur action.

4 Le vocable de « service public » évoque à la fois ces trois types de significations : institutionnelle, juridique, idéologique, qui interfèrent sans cesse et s'alimentent réciproquement : de même que la réalité du fonctionnement concret des services publics tend à être occultée par l'écran du mythe, la force agissante de celui-ci produit une série d'effets sociaux tangibles ; quant au régime juridique, il contribue à consolider le mythe et à cristalliser la réalité. Le service public est donc une notion complexe, dans laquelle se mélangent de manière indiscernable, indissociable et indissoluble le réel et le mythe, soudés par le ciment du droit. La notion de service public apparaît ainsi, en France, comme la pièce maîtresse, la véritable clef de voûte de la construction étatique : c'est elle qui permet de clôturer l'espace étatique sur lui-même, en traçant une ligne ferme de démarcation entre public et privé, mais aussi d'intégrer les différents éléments de la théorie de l'État, en les amalgamant, par une étrange alchimie, dans un ensemble conceptuel unifié et cohérent.

5 Cette place centrale occupée par le service public dans l'imaginaire collectif a été progressivement conquise. Jusqu'à la fin du 19^e siècle, si la notion n'est pas inconnue, elle n'a qu'une importance limitée, dans les analyses juridiques comme dans les discours politiques. Ce sont les juristes qui lui donneront, à l'aube du xxe siècle, toute son importance, en l'utilisant pour répondre au besoin de fondation du droit public. La notion s'enrichira par la suite d'autres significations, en devenant emblématique d'un véritable modèle de société. Une fois mise en place, cette « machinerie conceptuelle » constituera un puissant moteur d'expansion étatique : l'extension de la gestion publique, imposée par la défaillance des mécanismes de régulation économique et sociale, a contribué à forger le mythe d'un État capable d'avoir réponse à tout ; et la propagation de ce mythe a alimenté en retour une demande croissante d'interventionnisme, justifiant la création de nouveaux services publics. Sur le socle de croyances ainsi constitué s'est édifié un État fort, doté d'une identité fortement affirmée et érigé en moteur d'intégration sociale.

6 Cependant, si l'emprise de l'État sur la vie sociale semblait devoir, par la logique impérieuse du service public, s'étendre inexorablement l'interventionnisme étatique, le cadre normatif et le jeu de croyances s'entretenant mutuellement et redoublant leurs effets –, un retournement s'est produit depuis la fin des années 1970 : tandis que, sous la pression communautaire, les grands réseaux de service public nationaux, dotés d'une position monopolistique, ont fait l'objet d'une redéfinition en profondeur, qui n'est pas encore à ce jour achevée, le mythe du service public a perdu beaucoup de sa puissance évocatrice et les conséquences juridiques qui étaient attachées à la notion sont devenues plus incertaines ; il conviendrait dès lors, pour certains juristes, de substituer à un vocable devenu obsolète et emblématique d'une certaine « exceptionnalité française », l'expression « service d'intérêt général » en usage au niveau communautaire. Néanmoins, cela ne signifie pour autant nullement que le service public soit désormais un concept vide de sens, qu'il conviendrait de reléguer au rang des accessoires inutiles, et que les services publics, héritiers d'une histoire dépassée, seraient voués à un dépérissement inéluctable.

La question qui émerge est alors d'identifier ce que devient cette idée de service public dès lors qu'elle s'applique aux arts et à la culture. Comme indiqué, on observe « un ensemble d'activités considérées comme étant d'intérêt commun », on réfère aux concepts de « Bien commun », de l'« Intérêt général », de l'« Utilité publique », il est précisé que « trois types de significations : institutionnelle, juridique, idéologique, qui interfèrent sans cesse et s'alimentent réciproquement », etc. mais comment cela prend-t-il forme dans le domaine qui nous occupe ?

Car « lorsque l'on veut comprendre les processus qui conduisent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique publique, il est essentiel d'avoir en mémoire qu'une politique n'est pas un processus de décision abstrait dont on pourrait saisir le sens "de l'extérieur" en se limitant, par exemple, à identifier les déterminants structurels ou les contraintes (économiques ou historiques) qui pèsent sur elle. Il est donc indispensable "d'ouvrir la boîte noire", ce qui signifie identifier les acteurs qui participent au policy making pour analyser leurs stratégies et comprendre les ressorts de leurs comportements. » (Pierre Muller, Les politiques publiques, P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, p. 32)

Bibliographie indicative

Quentin Fondu, Vermerie Margaux, « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels », *Informations sociales*, 2015/4 (n° 190), p. 57-63.

Maëli Gouchon, « La démocratisation culturelle en France », *Regards croisés sur l'économie*, 2022/1-2 (n° 30-31), p. 35-40.

Stéphanie-Emmanuelle Louis, « Pour une histoire des festivals (XIX^e-XXI^e siècles) », *1895*, 2012/1 (n° 66), p. 155-159.

Isabelle MATHIEU, *L'action culturelle et ses métiers*. Presses Universitaires de France, « Partage du savoir », 2011.

Vincent Martigny, « Chapitre 1 - L'émergence des enjeux culturels et identitaires » dans *Dire la France. Culture(s) et identités nationales (1981-1995)*, sous la direction de MARTIGNY Vincent. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2016, p. 23-62.

Pierre Moulinier, *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

Philippe Poirrier dir., *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation française, 2017.

Hyacinthe Ravet, « Chapitre 4. Institutions, politiques culturelles et marchés de l'art », dans *Sociologie des arts*, sous la direction de RAVET Hyacinthe, Paris, Armand Colin, « Cursus », 2015, p. 64-82.

Bénédicte Rolland-Villemot, « Philippe Poirrier, *Les Politiques de la culture en France*. Paris, La Documentation française, dans *Questions de communication*, 2017/2 (n° 32), p. 387-389. (Recension)

Guy SAEZ, « Mythes et limites de la politique culturelle », *Revue Projet*, 2019/5 (N° 372), p. 32-38.

Bruno Salgues, « Anaïs Fléchet, Pascale Goetschel, Patricia Hidiroglou, Sophie Jacotot, Caroline Moine, Julie Verlaine, dir., *Une histoire des festivals, XX^e-XXI^e siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, coll. Histoire contemporaine, 2013, 354 pages », *Questions de communication*, 2014/2 (n° 26), p. 334-338.

François de Singly dir., *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Paris, Armand Colin, 2016.

Loïc Vadelorge, « Démêler l'histoire des politiques culturelles françaises. L'État et la Culture en France au XX^e siècle » dans *Philippe Poirrier (dir), Pour un renouveau des politiques publiques de la culture : avis du Conseil économique, social et environnemental*, présenté par Claude Michel, rapporteur au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, Paris, Le Livre de Poche, 2009.

Politiques publiques de la culture : ouvrages généraux

Études historiques

B. Beaulieu, M. Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, La Documentation française, 2002

V. Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999

A. Girard, G. Gentil (dir.), *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, Actes des journées d'études des 7 et 8 décembre 1993, La Documentation française, 1995

A. Girard, G. Gentil (dir.), *André Malraux ministre. Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*, La Documentation française, 1996

P. Goetschel, E. Loyer, *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XX^e siècle*, A. Colin, 1995

Cl. Mollard, *Le 5^e pouvoir : La Culture et l'État de Malraux à Lang*, Armand Colin, 1999

P. Ory, *L'histoire culturelle*, PUF, 2004

Les politiques culturelles en France, textes rassemblés et présentés par Ph. Poirrier, coll. « Retour aux textes », La Documentation française, 2002.

Ph. Poirrier (dir.), *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIX^e-XX^e siècles*, La Documentation française, 1999, 224 p.

Ph. Poirrier, *L'État et la culture en France au xx^e siècle*, Le Livre de Poche, 2000.

Ph. Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, La Documentation française, 1996, rééd. Hachette, coll. « Pluriel », 2004.

Enquêtes et ouvrages de référence

M. Béra, Y. Lamy, *Sociologie de la culture*, Armand Colin, 2003

J.-L. Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région*, La Documentation française, 2001

J. Cardona, Ch. Lacroix, *Statistiques de la culture. Chiffres clés 2004*, La Documentation française, 2004

O. Donnat (dir.) *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, La Documentation française, 2003

Enquêtes *Les pratiques culturelles des Français* pour 1973, 1981, 1989 et 1997, DEP, ministère de la Culture/ La Documentation française

Enquête *Participation à la vie culturelle et sportive*, INSEE/ministère de la Culture et de la Communication, ministère de la Jeunesse et des Sports, 2003

A. Lombard, *La politique culturelle internationale*, Babel, 2003

R. Moulin, *L'artiste, l'institution et le marché*, Flammarion, 1992

J.-M. Pontier, J.-C. Ricci, J. Bourdon, *Droit de la Culture*, Dalloz, 2^e éd., 1996

F. Rouet, *Les tarifs de la culture*, DEP, ministère de la Culture/ La Documentation française, 2002

Ph. Tronquoy (dir.), « Culture, État et marché », *Les Cahiers français*, n° 312, La Documentation française, janvier-février 2003

E. de Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse-CNRS, 2001

Études thématiques

Décentralisation et développement local

M. d'Angelo, P. Vespérini, *Politiques culturelles en Europe : Régions et décentralisation culturelle*, Strasbourg, éd. du Conseil de l'Europe, Série Formation, août 2000

M. Chauvin, *Les friches culturelles et les réseaux*, Université de Paris I, Mémoire de troisième cycle, 2000

Friches industrielles, lieux culturels, actes du colloque des 18 et 19 mai 1993 à la Laiterie, Strasbourg, éd. Hydra Khélid, 1994

X. Greffe, *Le développement local*, éditions de l'Aube, 2002

B. Jouve, V. Spenlehauer, Ph. Warin (dir.), *La région laboratoire politique. Une radioscopie de Rhône-Alpes*, La Découverte, 2001

J. Métral (dir.), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, Harmonia Mundi, éd. de l'Aube, 2002

P. Moulinier, *Politique culturelle et décentralisation*, L'Harmattan, 2002

Les nouveaux lieux culturels, Actes du colloque des 9^e entretiens Jacques Cartier de Montréal des 2-3-4 octobre 1996, 1997

Ph. Poirrier, V. Dubois, *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*, La Documentation française, 2002

M. Pongy, *Vers une gouvernance territoriale de la culture : l'expérimentation de décentralisation culturelle en régions*, Rapport de synthèse, ministère de la Culture, conseil régional Lorraine, conseil régional Midi-Pyrénées, avril 2004

J.-M. Pontier, *Protocoles de décentralisation culturelle, rapport d'étape*, ministère de la Culture, avril 2003

F. Raffin, « Au cœur de la ville : un principe artistique actif », *Les friches membres du réseau Trans Europe Halles*, édition de l'Imprimeur, 2000